

## Avis de santé publique

## Rage dépistée chez un renard et un chien à Pangnirtung

**Le 7 mai 2026**

## Pangnirtung (Nunavut)

60 s

Le ministère de la Santé informe la population de Pangnirtung qu'un troisième chien y est mort de la rage. L'animal faisait partie de l'attelage de chiens qui avait fait l'objet d'un dépistage positif à la rage en avril, ce qui confirme que la rage reste une **menace grave et active** dans le hameau.

La rage est une maladie mortelle. Une fois que les symptômes se manifestent, l'infection est presque toujours fatale, aussi bien chez l'animal que chez l'humain. C'est pourquoi nous demandons à chaque résidente et résident :

- de rester alerte pour toute présence de renards dans le hameau et ses environs;
- de signaler au bureau de l'hygiène de l'environnement toute présence d'un animal malade ou mort;
- de garder leurs chiens attachés afin de réduire le risque que représente un chien errant dans le hameau;
- de surveiller leurs animaux de compagnie qui sont attachés dehors la majorité du temps afin de déceler d'éventuels changements ou symptômes de la rage;
- de se rendre à leur centre de santé **immédiatement** advenant une morsure ou une griffure par un chien ou par tout animal sauvage, comme un renard. Vous devez recevoir des soins rapidement après l'exposition, car une infection à la rage est presque toujours mortelle.

La présence de la rage se reconnaît par un comportement inhabituel ou agressif, une titubation, de l'écume à la gueule, une tendance à s'étouffer et l'émission de sons étranges. Un animal sauvage peut sembler docile et s'approcher des humains sans montrer de peur même s'il est porteur de la rage. Si vous voyez un animal qui présente des symptômes de la rage, évitez-le et signalez-le à votre bureau de l'hygiène de l'environnement ou à la personne responsable de la conservation de la faune.

#####

[cdeogracias@gov.nu.ca](mailto:cdeogracias@gov.nu.ca)

Les avis de santé publique sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au [www.gov.nu.ca](http://www.gov.nu.ca).